



Accès a la maison vois publique

Par **reeb**, le **30/11/2009** à **14:58**

Bonjour, rnle SIVOM a procédé a la pose de l assainissement collectif sur vois publique de passage devant l acces a notre habitation .rnj ai demandé l entrepris effectuant les travaux de remettre en état cet accès rien n a été fait nous avons fait une lettre au président du SIVOM qui nous confirent que tout sera remis en état.l'entrepris a passé la semaine dernière toujours pareil.rncela fait 29ans que nous habitons cette maison cela fait 29ans que nous payons des impots locaux et fonciers je pense que nous sommes en droit de faire une telle demande .rnje veux vous informer que nous avons refusé le passage de cette conduite d'assainissement sur notre propriété pour éviter une 3eme servitude sur notre terrain .(ce refus a été mal perçu par notre maire il nous a même signal sa colère.rnc est la 3eme fois que ce même sivom effectue des travaux a cet endroit et c est a chaque fois le même histoire l je dois moi même terminer les travaux .rnquel sont nos droits et nos obligations